



Distribution: générale	Point 14 de l'ordre du jour
Date: 14 juin 2019	WFP/EB.1/2019/14
Original: anglais	Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions stratégiques actuelles et futures	3
2019/EB.1/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif	3
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	5
2019/EB.1/2 Plan stratégique de pays pour la Côte d'Ivoire (2019-2023)	6
2019/EB.1/3 Plan stratégique de pays pour le Nigéria (2019-2022)	7
Rapports annuels	8
2019/EB.1/4 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2017 et note de la direction	8
Questions de politique générale	9
2019/EB.1/5 Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)	9
Rapports d'évaluation	10
2019/EB.1/6 Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience et réponse de la direction	10
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est	11
2019/EB.1/7 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Éthiopie (2012-2017) et réponse de la direction	12
2019/EB.1/8 Plan stratégique de pays provisoire pour l'Éthiopie (2019-2020)	13

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe de l'Est et Asie centrale	14
Mise à jour orale sur le Yémen	15
2019/EB.1/9 Plan stratégique de pays provisoire pour la Libye (2019-2020)	16
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	17
2019/EB.1/10 Plan stratégique de pays pour le Congo (2019-2023)	18
2019/EB.1/11 Plan stratégique de pays pour le Malawi (2019-2023)	18
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	19
2019/EB.1/12 Plan stratégique de pays pour la République dominicaine (2019-2023)	20
2019/EB.1/13 Plan stratégique de pays pour le Nicaragua (2019-2023)	21
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique	21
2019/EB.1/14 Plan stratégique de pays pour le Bhoutan (2019-2023)	22
2019/EB.1/15 Plan stratégique de pays pour le Cambodge (2019-2023)	23
2019/EB.1/16 Plan stratégique de pays provisoire pour la République populaire démocratique de Corée (2019-2021)	24
Questions d'administration et de gestion	25
2019/EB.1/17 Nomination d'un membre du Comité d'audit	25
2019/EB.1/18 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM	25
Mise à jour orale sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination	26
Résumé des travaux du Conseil d'administration	27
2019/EB.1/19 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration	27
Questions diverses	27
Mise à jour orale sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	27
Vérification des décisions et recommandations adoptées	28
Annexe I Décisions et recommandations	29
Annexe II Ordre du jour	33
Liste des sigles utilisés dans le présent document	36

Questions stratégiques actuelles et futures

Déclaration liminaire du Directeur exécutif (2019/EB.1/1)

1. Le Directeur exécutif a évoqué avec émotion le nombre croissant de personnes souffrant de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la dénutrition dans les situations de conflit et d'instabilité et a souhaité que le PAM remette en question le statu quo et fasse usage de son expérience et de ses avantages relatifs pour mettre en place de nouvelles modalités d'assistance et de nouveaux partenariats, qui aillent dans le sens de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Combinant les atouts des Nations Unies et ceux des organisations du secteur privé, de telles modalités pourraient servir de modèles à de futurs types d'assistance mettant à profit simultanément les compétences, les financements et d'autres ressources pour atteindre les cibles associées à l'objectif Faim zéro d'ici à 2030.
2. Notant que les situations d'urgence majeures mobilisaient 80 pour cent des ressources financières destinées à l'action humanitaire, ce qui entraînait des déficits de financement dans d'autres domaines, il a rappelé combien la réforme du système des Nations Unies pour le développement était importante, car elle prenait acte de la nécessité d'allouer les ressources équitablement entre tous ceux qui souffraient de la faim et de l'insécurité alimentaire. Dans cette optique, le PAM élaborait ses plans stratégiques de pays (PSP), intensifiait l'utilisation des transferts de type monétaire, numérisait davantage de données et procédait aux changements institutionnels voulus afin d'optimiser l'efficacité de ses opérations. Un exemple de cette dernière évolution était l'attribution de pouvoirs plus étendus à l'Inspecteur général, afin qu'il puisse contribuer à l'harmonisation des activités menées au Siège et dans les bureaux extérieurs, ce qui permettrait au PAM d'élaborer des programmes axés sur la faim, les migrations et l'instabilité qui soient fondés sur le lien entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix.
3. Le Directeur exécutif a prié instamment le Conseil de veiller à ce que des solutions optimales soient retenues et appliquées par le Secrétariat. L'autonomisation des femmes constituait une priorité; il fallait notamment apporter un appui aux petites exploitantes agricoles, qui avaient besoin de ressources pour accéder aux systèmes de marché et pour participer au même titre que les hommes à la mise en œuvre des dispositifs visant à améliorer les conditions de vie dans les communautés. Le programme de numérisation mis en œuvre par le PAM contribuait à renforcer la parité femmes-hommes dans divers contextes et permettait de recueillir davantage de données relatives aux bénéficiaires et d'améliorer la fiabilité de ces données, ce qui facilitait la réalisation des objectifs de référence – notamment en matière d'égalité entre les sexes – fixés pour les opérations. Le Directeur exécutif a également exhorté les membres du Conseil à aider le PAM à mobiliser les ressources financières nécessaires aux changements institutionnels programmés.
4. Le Directeur exécutif a rappelé au Conseil combien le travail d'équipe mené par les organismes des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, et les organisations du secteur privé était précieux dans le cadre de la lutte contre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Suggérant que la lassitude des donateurs était inévitable dans les situations où le PAM s'investissait depuis plusieurs décennies, il a appelé à un «décloisonnement», au recrutement de nouveaux talents et à l'engagement d'une réflexion axée sur les partenariats stratégiques plutôt que sur les intérêts particuliers de tel ou tel organisme.
5. Son Excellence Daniel Kablan Duncan, Vice-Président de la Côte d'Ivoire, a pris acte de l'appui apporté par le PAM aux initiatives menées par son Gouvernement pour réduire la malnutrition mais, comme le Directeur exécutif, il a déclaré que de nouvelles approches de l'action humanitaire et du développement étaient requises face aux conflits et à l'instabilité. Dans sa région, où un tiers des enfants étaient touchés par le retard de croissance, il était nécessaire d'optimiser l'accès de la population à des mécanismes visant à enrayer la

dénutrition et à améliorer la santé publique. Le Gouvernement ivoirien soutenait les programmes régionaux et internationaux de lutte contre la sous-alimentation chronique et l'insécurité alimentaire en milieu rural. M. Kablan Duncan a prié instamment les organismes ayant leur siège à Rome d'apporter leur appui aux plans nationaux visant à améliorer l'entreposage et la transformation des produits alimentaires, dans le prolongement des initiatives déjà engagées aux niveaux national et régional. Le Gouvernement privilégiait une approche intersectorielle dans le cadre de l'amélioration de l'agriculture, de l'accès à l'eau propre, des filets de sécurité sociale, de la scolarisation, de l'accès aux services sociaux, de l'état des routes, de la sensibilisation aux questions climatiques et de la fourniture d'électricité dans les zones rurales. Un nouveau centre d'excellence du PAM avait vu le jour en Côte d'Ivoire, avec pour objectifs le développement des compétences en matière d'agriculture et de gestion et leur mise en commun avec d'autres pays d'Afrique, ainsi que la promotion des partenariats Sud-Sud.

6. Certains membres du Conseil ont demandé au Directeur exécutif d'apporter des éclaircissements quant aux difficultés rencontrées pour opérer les changements prévus au PAM. D'autres, observant que 80 pour cent des populations d'Afrique subsaharienne dépendaient de l'agriculture familiale, se sont enquis des améliorations qu'il était envisagé d'apporter dans ce secteur. Les membres du Conseil ont salué la participation active du Gouvernement ivoirien aux programmes de développement nationaux et régionaux, ajoutant qu'il s'agissait là d'un exemple à suivre pour d'autres gouvernements bénéficiaires.
7. Le Vice-Président a répondu que plusieurs options étaient à l'étude au centre d'excellence du Brésil, pour ce qui était du perfectionnement et de l'appui techniques dans le domaine de l'agriculture familiale, l'objectif étant d'accroître la production et de créer des passerelles entre les petits exploitants et les marchés. Le Directeur exécutif a observé que les difficultés posées par la modernisation des systèmes et de l'organisation du PAM concernaient notamment l'aide à apporter aux gouvernements pour qu'ils soient en mesure d'exécuter des programmes efficaces, efficaces et viables. À cet égard, le renforcement des capacités, le recours aux transferts de type monétaire et les achats locaux, aux fins de l'amélioration de l'accès à l'alimentation et de la diversité des produits consommés, seraient essentiels. Il serait aussi de plus en plus important de veiller à protéger les renseignements relatifs aux bénéficiaires à mesure que la numérisation des données en possession du PAM progresserait.
8. Les membres du Conseil sont convenus que le PAM devait adapter ses méthodes de travail au contexte humanitaire actuel, marqué par l'instabilité, ce qui passerait par une accélération du développement dans le but d'optimiser la production alimentaire des petits exploitants, d'éviter les pertes après récolte et d'améliorer la santé publique. Ils ont ajouté qu'il était vital de promouvoir la stabilité politique et sociale, de garder ouverts les établissements scolaires et d'adopter des approches intégrées et de long terme pour pérenniser la sécurité alimentaire et la nutrition, en collaboration avec des organisations telles que l'Union africaine. Ils ont salué la détermination du Directeur exécutif à éliminer le harcèlement et l'exploitation sur le lieu de travail et se sont félicités qu'il défende avec fermeté l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes, de telle sorte qu'elles puissent pleinement contribuer à la lutte contre la faim et la malnutrition. Ils ont recommandé une application plus stricte du principe de responsabilité à cet égard et dans d'autres domaines, afin que les résultats proposés soient effectivement atteints.
9. Selon les membres du Conseil, la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment les nouveaux rôles attribués aux coordonnateurs régionaux, revêtait une grande importance, car l'ampleur des besoins humanitaires était telle que des systèmes d'envergure mondiale devraient être mis en place si l'on voulait que les objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soient atteints. Dans ce contexte, les membres ont appelé une fois encore de leurs vœux un financement

pluriannuel souple, qui permettrait au PAM d'optimiser l'étalement de ses dépenses, ainsi qu'une clarification des mécanismes de ciblage, de budgétisation et d'évaluation ancrés sur des systèmes de responsabilités améliorés de nature à garantir une efficacité optimale. Ils ont recommandé que le PAM continue d'encourager les gouvernements à accorder la priorité à la lutte contre la faim dans leurs plans nationaux, ajoutant qu'il devrait rendre publics les succès enregistrés pour susciter des contributions de la part d'un éventail plus large de donateurs, s'agissant en particulier de combler les déficits de financement dont pâtissaient plusieurs opérations. Le PAM devrait évaluer son action humanitaire à l'aune des résultats obtenus, en montrant comment l'assistance alimentaire pouvait changer la vie, renforcer la résilience et favoriser le développement. Les membres du Conseil ont recommandé que le PAM continue à promouvoir la collaboration Sud-Sud, le renforcement des capacités et la mise en commun des connaissances par l'entremise de ses centres d'excellence et dans le cadre d'une action menée conjointement par les organismes ayant leur siège à Rome.

10. Les membres du Conseil ont reconnu que le contrôle exercé par le Conseil sur les travaux du PAM pourrait certes être plus strict, mais ont fait valoir que le rôle du Conseil ne consistait pas à faire de la microgestion.
11. Les membres du Conseil ont loué le personnel du PAM pour son courage et sa détermination dans des situations difficiles. Ils ont insisté sur l'utilité des services communs fournis par le PAM, notamment sous la forme des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), et ont rendu hommage à l'impartialité du PAM et à son respect des principes humanitaires.
12. Le Directeur exécutif a observé que la transposition à plus grande échelle des opérations menées dans le cadre de situations d'urgence majeures exigeait une application plus stricte du principe de responsabilité et une meilleure gestion des risques. Il a noté par ailleurs que chacun était en mesure d'apprécier certaines améliorations concrètes dans l'environnement de travail: désormais, en effet, les comportements inappropriés étaient signalés et les femmes membres du personnel trouvaient plus facile de les dénoncer. Il a souligné qu'il était urgent que le PAM dispose d'un financement prévisible et souple, qui lui permette d'allouer ses ressources de manière optimale. Pour ce qui était de rendre publics les résultats obtenus, il fallait procéder avec prudence car on s'exposait ce faisant à des risques de distorsion par les médias sociaux et la presse; en outre, la mise en place de mesures de protection des données relatives aux bénéficiaires était en cours.
13. La feuille de route intégrée avait entre autres objectifs celui de porter le pourcentage de financement souple à 30 pour cent du total, alors qu'il n'en représentait pour l'heure que 5,5 pour cent, aussi le Directeur exécutif a-t-il exhorté les donateurs à réduire autant que possible la part de leurs contributions affectée à des activités déterminées, afin que le PAM puisse allouer des ressources aux projets relevant des PSP, en fonction de l'évolution des besoins.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

14. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest a fait un point sur les activités menées dans la région, où le PAM était déjà présent dans 19 pays et s'apprêtait à intervenir dans trois autres. Onze millions de personnes souffraient actuellement d'insécurité alimentaire et les taux de malnutrition et de mortalité infantile étaient partout élevés.
15. La situation en matière de sécurité alimentaire s'était améliorée en 2018, mais les conflits et la violence faisaient peser une menace dans de nombreux pays. On dénombrait quatre épicycles de crise: le nord-est du Nigéria, la République centrafricaine, le nord-ouest et le sud-ouest du Cameroun et le Mali.

16. Au Sahel, le changement climatique et les conflits mettaient en péril les moyens d'existence. Les conflits s'étaient étendus au Niger, au Burkina Faso et à la Mauritanie et ne montraient aucun signe d'apaisement. Dans la région du lac Tchad, l'insécurité croissait le long des frontières avec le Nigéria, le Niger, le Cameroun et le Tchad. Le PAM avait lancé une opération pour venir en aide à 400 000 personnes dans les zones du Cameroun touchées par un conflit.
17. Les affrontements violents se multipliaient aussi en République centrafricaine malgré le déploiement de forces militaires sur place. Un accord de paix récemment négocié par l'Union africaine et l'ONU avait fait naître une lueur d'espoir. Les pays de la région du fleuve Mano se remettaient encore difficilement de la crise liée au virus Ebola et plusieurs d'entre eux, en particulier le Libéria, faisaient face à des difficultés économiques importantes.
18. En 2018, le PAM avait effectué une plus large part de ses achats localement et dans la région et recouru davantage aux transferts de type monétaire, qui représentaient actuellement 28 pour cent de l'assistance alimentaire qu'il fournissait. Des progrès notables avaient également été enregistrés dans le contexte de l'établissement d'un centre d'excellence contre la faim et la malnutrition pour l'Afrique, grâce à la détermination du Gouvernement ivoirien et aux ressources financières que celui-ci avait allouées à cette fin.
19. L'intervention menée face au choc survenu au Sahel avait ciblé 3,5 millions de personnes en 2018 et permis de venir en aide à près de 3 millions d'entre elles et, dans le cadre de programmes axés sur lien entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix, le PAM prévoyait de venir en aide à 2 millions de personnes dans cinq pays du Sahel au cours des cinq prochaines années, en centrant ses efforts sur les petits exploitants agricoles et sur la protection sociale.
20. Les membres du Conseil ont remercié le Directeur régional pour cette mise à jour et pour les années qu'il avait passées au service du PAM. L'un des membres a mis en relief les difficultés financières auxquelles se heurtait le Libéria et a prié instamment les donateurs d'apporter leur appui à ce pays, soulignant combien la sécurité alimentaire était importante pour la paix et la stabilité sociale. Un autre membre a appelé l'attention sur les répercussions des agissements de Boko Haram dans la région et plaidé pour que l'on redouble d'efforts pour lutter contre ce groupe.

Plan stratégique de pays – Côte d'Ivoire (2019-2023) (2019/EB.1/2) (pour approbation)

21. La directrice de pays a présenté le plan stratégique pour la Côte d'Ivoire, en indiquant qu'il appuyait les efforts mis en œuvre par le Gouvernement pour éliminer la faim en favorisant l'accès à une alimentation diversifiée et nutritive pour tous, en luttant contre la malnutrition, en renforçant la résilience des populations vulnérables moyennant la mise en place de systèmes alimentaires durables et en renforçant les partenariats. Ce plan recourait à des méthodes participatives et inclusives pour répondre aux besoins des divers groupes marginalisés, en mettant particulièrement l'accent sur l'autonomisation des femmes.
22. Les membres du Conseil ont accueilli ce plan avec satisfaction, soulignant qu'il réaffirmait la volonté du Gouvernement de promouvoir la sécurité alimentaire de ses citoyens. Un membre a dit que l'impulsion des pouvoirs publics était vitale pour pérenniser les progrès réalisés avec l'assistance multilatérale. Un autre membre s'est félicité du fait que le programme d'alimentation scolaire soit relié à l'agriculture familiale, ce qui aurait des répercussions positives sur la nutrition infantile, les moyens d'existence des petits exploitants et l'autonomisation des femmes.
23. Les membres du Conseil se sont également félicités de l'ouverture prévue d'un centre d'excellence du PAM pour la lutte contre la faim en Côte d'Ivoire, qui accélérerait les progrès vers les ODD grâce à l'échange de connaissances et aux partenariats entre pays en développement et dont profiterait tout le continent.

Plan stratégique de pays – Nigéria (2019-2022) (2019/EB.1/3) (pour approbation)

24. La Directrice de pays du Nigéria a présenté le PSP proposé pour ce pays. Le PAM fournirait une assistance humanitaire directe dans trois États touchés par un conflit, et il contribuerait au renforcement des capacités et apporterait un appui aux moyens d'existence dans l'ensemble du pays de telle sorte que la population puisse accéder à l'autosuffisance.
25. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction ce PSP, estimant qu'il constituait une réponse appropriée dans un pays où l'insécurité alimentaire était extrêmement importante en dépit des progrès économiques. Ils ont salué l'approche multidimensionnelle de l'assistance qui serait fournie pour sauver des vies partout où ce serait nécessaire et qui contribuerait aussi au renforcement des capacités des pouvoirs publics et d'autres partenaires en matière d'alerte rapide, de préparation et de gestion des interventions. Les membres ont estimé que le PSP constituait un bon exemple d'intervention tenant compte du lien entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix, ainsi qu'une contribution précieuse à l'élimination de la faim au Nigéria d'ici à 2030.
26. Tout en soulignant qu'il était nécessaire que le PAM continue à se concentrer sur le fondement même de son mandat, à savoir sauver des vies, les membres du Conseil se sont félicités du passage prévu à des activités liées au relèvement et au rétablissement des moyens d'existence à l'intention des personnes touchées par une crise; de l'utilisation des transferts de type monétaire chaque fois que possible; et des activités visant à remédier à la malnutrition – dont les membres ont par ailleurs recommandé que le champ d'application soit élargi. Ils ont également salué l'analyse des risques très claire figurant dans le PSP, le souci de prise en compte des conflits aux stades de la planification et de la mise en œuvre, ainsi que l'accent mis sur la protection. Les formations professionnelles et les activités génératrices de revenus qui étaient prévues à l'intention des femmes contribueraient à corriger les inégalités entre les sexes; un membre a souligné combien il serait important de faire participer les jeunes aux activités de renforcement des capacités et d'appui aux moyens d'existence, car cela contribuerait au développement socioéconomique futur et ouvrirait d'autres perspectives que l'enrôlement dans des groupes armés.
27. Les membres ont encouragé le bureau de pays à évaluer les incidences des activités qui seraient menées au titre du PSP aux niveaux régional et sous-régional; à renforcer sa coopération avec les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et du secteur privé, dans le cadre des activités axées sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'alerte rapide et le renforcement de la résilience; à suivre l'évolution des conditions régnant dans les zones de conflit afin de ne pas réduire trop tôt la portée des interventions humanitaires; et à poursuivre le ciblage et l'enregistrement des bénéficiaires, ainsi que la fourniture de services communs à la communauté humanitaire.
28. En réponse aux observations formulées par les membres, la Directrice de pays a déclaré que le PAM collaborait avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) en ce qui concernait la distribution de semences et l'accès à la terre. Le bureau de pays parvenait à surmonter les difficultés associées aux transferts de type monétaire et avait eu recours à cette modalité dans le cadre de l'intervention face à la flambée de violence de janvier. Les conclusions d'une évaluation de la sécurité alimentaire menée en avril éclaireraient la planification des futures activités.

Rapports annuels

Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2017 et note de la direction (2019/EB.1/4) (pour examen)

29. L'Ombudsman a présenté le rapport annuel de son Bureau pour 2017, année durant laquelle une augmentation de 70 pour cent du nombre de cas avait été enregistrée par rapport à 2016. Un peu plus d'une centaine de personnes avaient fait état d'actes de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination, soit presque deux fois plus qu'en 2016.
30. Les recommandations adressées à la direction préconisaient, entre autres, l'amélioration des compétences du personnel en matière d'encadrement et de gestion des conflits, ainsi que le renforcement de la culture de la dignité et du respect au PAM, notamment grâce au traitement rapide et efficace de toute forme de comportement abusif.
31. Répondant au nom de la direction, le Directeur de la Division des ressources humaines a affirmé que chacun au PAM était déterminé à créer un environnement de travail positif pour tous.
32. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport de l'Ombudsman et la note de la direction et a demandé que les échéances fixées pour la mise à disposition des deux documents soient mieux respectées à l'avenir. Les membres ont noté que les problèmes rencontrés par les employés qui étaient abordés dans le rapport étaient quasiment identiques à ceux qui avaient été mentionnés dans le rapport de 2016, aussi ont-ils prié instamment la direction du PAM d'accorder la priorité à la formation au règlement des conflits, l'insuffisance des capacités en la matière étant récurrente. Deux membres du Conseil ont demandé si l'Ombudsman disposait de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses fonctions. Un membre a demandé que l'on choisisse un terme s'appliquant indifféremment aux deux sexes pour désigner le rôle d'Ombudsman.
33. Quelques membres ont déclaré que le rapport annuel de l'Ombudsman devrait comporter des analyses plus approfondies, ainsi qu'un tableau présentant les recommandations de l'Ombudsman et les réponses de la direction en indiquant chaque fois si la direction approuvait, approuvait partiellement ou désapprouvait la recommandation.
34. Certains membres ont demandé des éclaircissements quant à la baisse du nombre de dossiers traités par les conseillers pour le respect au travail alors que la charge de travail de l'Ombudsman avait augmenté. D'autres ont dit craindre que le recours au personnel temporaire soit excessif et que certaines questions, notamment l'augmentation du nombre de cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination, ne fassent pas l'objet d'une analyse convenable. Un membre a demandé que des indicateurs de performance soient définis pour le Bureau de l'Ombudsman.
35. En réponse aux questions du président, l'Inspectrice générale a présenté une synthèse des dossiers traités par son bureau en 2018, évoquant une trentaine de cas de harcèlement sexuel et 100 cas de harcèlement ou d'abus de pouvoir. Il y avait un petit chevauchement potentiel entre ses chiffres et ceux du Bureau de l'Ombudsman. Aucune augmentation notable du nombre de faits de discrimination ethnique ou raciale, d'ailleurs peu nombreux, n'avait été signalée. Des informations plus détaillées seraient fournies à l'occasion du point qui serait fait le 5 mars 2019.
36. La direction a confirmé que l'Ombudsman prévoyait de présenter le rapport de 2018 en juin 2019 et a noté que, le terme «Médiateur/Médiatrice» étant employé dans le système de l'ONU, le PAM se pencherait sur la possibilité de modifier le nom du Bureau en conséquence.
37. L'Ombudsman a ajouté que le personnel de son Bureau était passé de deux à trois employés à plein temps et qu'un quatrième poste allait être pourvu de façon imminente. Elle a ajouté

que le doublement des cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination signalés en 2017 était proportionnel à l'augmentation de la charge de travail globale, ce qui illustre le fait que le personnel avait davantage confiance en l'Ombudsman et en comprenait mieux le rôle, plutôt que l'augmentation de l'incidence des cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination.

38. De même, les tendances observées s'agissant des dossiers traités par des conseillers pour le respect au travail pouvaient s'expliquer par l'absence temporaire d'Ombudsman au Siège en 2015, année durant laquelle le personnel s'en était remis davantage aux conseillers en question. Le déclin du nombre de dossiers traités par des conseillers avait été enregistré après la nomination de la nouvelle Ombudsman. On trouverait davantage de détails sur cette question dans le rapport de 2018.

Questions de politique générale

Point sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (2019/EB.1/5) (pour information)

39. Rappelant la détermination du PAM à appuyer la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le Directeur exécutif adjoint a résumé les progrès enregistrés récemment au titre de la réforme, ainsi que la contribution du PAM à ce processus.
40. Une nouvelle étape avait été franchie avec le transfert de la responsabilité du système des coordonnateurs résidents, qui était passée du PNUD au cabinet de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, et la création du Bureau de la coordination des activités de développement. Les travaux relatifs à l'élaboration d'un nouveau modèle de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), document stratégique à l'échelle du système et pacte de financement et aux examens multipays et régionaux se poursuivaient, avec pour objectif d'en mener à bien le plus possible avant la réunion du Conseil économique et social en mai. Le PAM était membre de l'équipe chargée de l'examen au niveau régional et il procédait également à une analyse de sa propre présence dans les pays; les conclusions seraient présentées au Conseil plus tard dans l'année.
41. Accueillant cette mise à jour avec satisfaction et notant que la couverture géographique très étendue des activités du PAM, ses outils de programmation novateurs et ses compétences en matière de technologies de l'information et des communications et de logistique le plaçaient en bonne position pour relever nombre des défis associés à la réforme, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à continuer de participer activement à l'élaboration du nouveau modèle de PNUAD, de la formule de partage des coûts et d'autres éléments de la réforme. Les membres ont mis en exergue les possibilités qui s'offraient d'engager un dialogue sur la réforme avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, ce qui permettrait de renforcer la collaboration entre les trois organismes, mais ont également évoqué la collaboration avec d'autres organismes, fonds et programmes.
42. Prenant note de certaines préoccupations suscitées par le système des coordonnateurs résidents, les membres ont néanmoins salué les efforts déployés par le PAM pour contribuer de manière constructive à la mise en place du nouveau système, notamment dans le cadre d'évaluations collectives mutuelles de la performance, qui auraient pour effet de renforcer la responsabilité mutuelle. Les membres se sont enquis de l'appui qui était fourni aux membres du personnel pour que les spécialistes du développement durable les plus compétents et les plus brillants du PAM puissent faire acte de candidature aux postes de coordonnateur résident avec de bonnes chances d'être sélectionnés, notamment en vue d'assurer la représentation équilibrée des femmes et des hommes et la diversité géographique. Craignant que le nouveau système des coordonnateurs résidents affaiblisse le rôle joué par le Conseil en matière de contrôle et remette en cause l'application du

principe de responsabilité par l'encadrement du PAM et la stabilité des ressources financières et humaines de celui-ci, les membres ont prié instamment la direction de réfléchir à des propositions constructives susceptibles d'atténuer ces risques.

43. Les membres ont souhaité obtenir des indications sur divers éléments: la façon dont les réformes institutionnelles et les nouvelles initiatives engagées en interne allaient s'intégrer dans le cadre plus vaste de la réforme de l'ONU; les différentes manières dont la coopération interinstitutions améliorerait la performance et l'efficacité des services d'appui administratif, et les modalités d'évaluation de ces gains d'efficacité; et le plan précis concernant les actions menées par le PAM pour mettre en commun les fonctions d'appui et les locaux connexes, en veillant à ce que toute économie réalisée profite aux personnes souffrant d'insécurité alimentaire et aux personnes vulnérables.
44. Les membres ont demandé que des points soient faits régulièrement au sujet des progrès enregistrés et que des consultations soient organisées, s'agissant en particulier des incidences budgétaires.
45. En réponse aux questions soulevées, le Directeur exécutif adjoint a fait savoir que les décisions concernant la mise en commun des installations associées aux services d'appui dépendraient de la situation propre à chaque pays; il n'était pas souhaitable de fusionner l'ensemble des bureaux du PAM dans des locaux communs.
46. La direction a ajouté que l'incidence de la réforme serait probablement plus particulièrement ressentie sur le terrain, et qu'il serait donc important de fournir des informations à ce sujet au personnel de terrain dans le cadre des activités menées au titre de la réforme. Le PAM présidait une équipe de projet des Nations Unies chargée d'examiner les locaux et services d'appui communs, dont les objectifs avaient été fixés par le Secrétaire général dans son rapport; le Secrétariat établirait un dossier précis pour tout investissement nécessaire, présentant notamment les économies et autres avantages escomptés.
47. La direction a rappelé que la formule de partage des coûts utilisée en 2019 s'était traduite par le doublement de la contribution du PAM au système de coordonnateurs résidents. La formule pour 2020 restait à déterminer et le Secrétariat solliciterait l'appui des membres sous la forme d'un plaidoyer de leurs représentants à New York, si l'un ou l'autre changement s'accompagnait d'incidences budgétaires notables pour le PAM.

Rapports d'évaluation

Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience et réponse de la direction (2019/EB.1/6) (pour examen)

48. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience, qui portait sur les activités du PAM reliant action humanitaire et développement et avait été réalisée au moyen d'entrevues, de discussions de groupe, d'analyses de PSP, de missions sur le terrain et d'examen de la documentation. Elle a dit que le PAM devait élaborer son optique institutionnelle de la résilience, un cadre stratégique pour faire évoluer son programme de renforcement de la résilience, du concept à une programmation intégrée et à des résultats mesurables; il lui fallait aussi élaborer des directives précises et adopter une méthode intégrée du renforcement de la résilience pour les PSP. Les compétences du personnel et les partenariats devaient également être développés. L'évaluation avait conclu qu'il fallait parvenir à une compréhension commune des activités du PAM liées à la résilience, que la convergence accrue des activités devrait améliorer les capacités individuelles, que les financements et les compétences du personnel devaient être orientés sur la programmation à long terme et que le suivi et les rapports du PAM sur la résilience devaient être améliorés. Ces constatations et conclusions avaient permis d'élaborer les sept recommandations formulées dans le rapport.

49. La direction a accepté toutes les recommandations formulées dans le rapport, avec une réserve pour ce qui est de la recommandation 5 dans la mesure où la direction du PAM estimait qu'il serait préférable, au lieu d'élaborer un dispositif parallèle de suivi des initiatives relatives à la résilience, de procéder à un examen des outils existants et de les adapter et d'inclure la dimension résilience dans le système actuel d'information. La mise en œuvre de la recommandation 7 était déjà en cours.
50. Les membres du Conseil ont accueilli le rapport avec satisfaction, soulignant qu'il traduisait la nécessité de s'assurer que les activités axées sur la résilience demeurent un aspect central de l'action du PAM parce qu'elles contribuaient au développement durable, et que le PAM devrait travailler avec les gouvernements à la mise en place d'un environnement propice pour que ces activités donnent des résultats positifs. Certains membres du Conseil étaient d'avis que les recommandations auraient dû porter sur le rôle des bureaux de pays. Les membres sont convenus qu'une compréhension commune de la résilience était nécessaire à l'échelle de tout le PAM, qu'il fallait poursuivre la collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres partenaires afin de mettre en place des mécanismes de mesure et d'analyse adaptés aux besoins des gouvernements bénéficiaires, et qu'il fallait recueillir des données factuelles pour élaborer des projets d'investissement efficaces afin d'inciter les donateurs à verser les financements pluriannuels requis. Il importait également de «transformer les victimes en acteurs» en associant les bénéficiaires, la société civile et les établissements universitaires au renforcement de la résilience; les PSP seraient à cet égard un cadre approprié.
51. Les membres du Conseil ont encouragé le PAM à tirer parti des constatations de l'évaluation pour ne plus travailler de façon cloisonnée et pour continuer de piloter et de rechercher de nouvelles collaborations au niveau international afin d'appuyer des programmes axés sur la résilience; ils ont instamment prié le PAM de trouver les moyens d'affecter des fonds sans qu'il y ait d'incidence sur le financement des interventions d'urgence et des secours humanitaires. Certains membres estimaient que le PAM devrait développer davantage les compétences du personnel en rapport avec le renforcement de la résilience et qu'il devrait accroître le plus possible les financements pluriannuels prévisibles afin de pouvoir intervenir avec souplesse, notamment en renforçant les dispositifs de protection sociale et d'inclusion économique.
52. La direction a remercié les membres du Conseil pour leur soutien, et précisé que le travail initial concernant les définitions et les dispositifs d'analyse prendrait au départ de 10 à 12 mois. Il a été précisé que la nature stratégique de l'évaluation n'avait pas permis de formuler des observations au niveau des bureaux de pays. Les autres points seraient abordés bilatéralement avec les membres du Conseil concernés.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

53. La Directrice régionale a fait le point, notant que le PAM avait prêté assistance à plus de 20 millions de personnes dans la région en 2018. Le PAM avait effectué quelque 85 pour cent des achats de produits alimentaires auprès de négociants et de petits exploitants agricoles et avait porté le montant total des transferts de type monétaire à près de 232 millions de dollars É.-U. Des pourparlers étaient en cours entre le PAM et le Gouvernement érythréen en vue d'une reprise éventuelle de la collaboration dans le pays en partenariat avec la FAO.
54. Selon les estimations, 19,4 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans la région au début de 2019, soit une baisse de 17 pour cent par rapport à janvier 2018, mais les conflits, la pauvreté et les chocs climatiques continuaient de provoquer des déplacements de population et entretenaient l'insécurité alimentaire. La

région accueillait plus de 3 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile – dont 81 pour cent étaient des femmes et des enfants – et plus de 7 millions de déplacés.

55. Le Soudan du Sud, la Somalie, l'Éthiopie et les zones touchées par l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo seraient au cœur des préoccupations en 2019.
56. L'intervention de niveau 3 menée au Soudan du Sud avait été prolongée jusqu'en janvier 2020. Il était prévu que près de 7 millions de personnes soient en situation d'insécurité alimentaire aiguë entre mai et juillet, et que 50 000 personnes puissent être confrontées à la famine au pic de la saison de soudure. En Somalie, plus de 1,5 million de personnes auraient besoin d'une assistance pour survivre, 3,4 millions d'autres étant exposées au risque d'insécurité alimentaire.
57. Face à la maladie à virus Ebola, le PAM participait au dépistage et à la mise en quarantaine à grande échelle et assurait la conception et la construction d'unités de traitement, ainsi que la coordination du secteur de la logistique, s'agissant notamment du transport et de l'entreposage, au profit de ses partenaires. Une plateforme logistique commune régionale était en cours de mise en place en Ouganda à l'appui d'une intervention rapide d'un bon rapport coût-efficacité.
58. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale pour sa présentation et ont salué l'approche adoptée par le PAM pour relever les défis associés au système alimentaire dans la région. Un membre a souligné combien l'appui technique du PAM, s'agissant en particulier de l'enregistrement électronique des bénéficiaires, était précieux.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Éthiopie (2012-2017) et réponse de la direction (2019/EB.1/7) (pour examen)

59. La Directrice de l'évaluation a présenté un rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Éthiopie (2012-2017), qui soulignait les possibilités d'améliorer le suivi, la communication d'informations et l'évaluation; la clarté stratégique; l'encadrement de haut niveau; le recours aux transferts de type monétaire; et l'attention portée à la problématique femmes-hommes, aux principes humanitaires, à la protection des populations touchées et à la responsabilité à l'égard de ces populations.
60. La direction avait accepté l'ensemble des huit recommandations formulées. Le Directeur de pays a indiqué que l'évaluation avait été achevée trop tard pour être mise à profit lors de l'élaboration du plan stratégique de pays provisoire (PSPP), mais qu'elle éclairerait l'établissement du PSP complet.
61. Les membres du Conseil ont donné leur aval à toutes les recommandations, en particulier celles qui portaient sur la protection, la responsabilité à l'égard des populations touchées et la continuité au niveau de l'encadrement. Ils se sont félicités que la résilience soit présentée comme un lien entre les objectifs humanitaires et les objectifs de développement et ont déclaré que le renforcement de la résilience était un élément essentiel de la stratégie de retrait du PAM.
62. Les membres ont demandé que la problématique femmes-hommes bénéficie de plus d'attention, que les transferts de type monétaire soient plus largement utilisés et que les capacités des bureaux de pays en matière de suivi et d'évaluation soient renforcées. Un membre a demandé l'établissement d'un plan d'action montrant la façon dont la direction appliquerait les recommandations. Un autre membre a suggéré que les évaluations futures déterminent le volume des achats effectués localement ainsi que leurs incidences sur la nutrition.
63. Un membre s'est dit préoccupé par les problèmes associés au contrôle interne des produits, en particulier dans la région Somali, et a déclaré que le PAM devrait s'employer davantage à atténuer les risques liés à la gouvernance et à la responsabilité.

64. Les membres ont demandé des renseignements supplémentaires au sujet des activités de création d'actifs et de la contribution du PAM au programme national de filets de sécurité fondé sur des activités productives.
65. La Directrice de l'évaluation a expliqué que les évaluations décentralisées à venir porteraient sur des questions telles que les achats locaux et leurs incidences sur la nutrition. Une stratégie en matière d'évaluation d'impact était en cours d'élaboration pour aider les bureaux de pays à mener ce type d'évaluation.
66. Elle a précisé qu'en 2017, 17 pour cent de l'ensemble des bénéficiaires avaient pu tirer profit d'activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs (paragraphe 25 du rapport succinct) et que le programme de filets de sécurité fondé sur des activités productives combinait vivres et espèces aux fins de la création d'actifs (paragraphe 69 du rapport complet). Le rapport faisait état de problèmes logistiques, par exemple l'existence de points de congestion (paragraphe 131 du rapport complet), mais aussi d'avancées enregistrées au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres.
67. Le Directeur de pays a précisé pour sa part que le PSPP prenait en compte certaines des recommandations, comme celles qui portaient sur les transferts de type monétaire, la nutrition, la résilience, ou encore la protection des populations touchées et la responsabilité à l'égard de ces populations. Il a ajouté que le bureau de pays s'employait à renforcer sa capacité de suivi et d'évaluation et à régler les problèmes liés à la gestion des produits. En collaboration avec les nouvelles autorités en place dans la région Somali, le PAM mettait actuellement au point un plan d'action commun, qui aurait pour effet d'améliorer la qualité des opérations menées dans cette zone.

Plan stratégique de pays provisoire pour l'Éthiopie (2019-2020) (2019/EB.1/8) (pour approbation)

68. Le Directeur de pays de l'Éthiopie a présenté le PSPP dans le cadre duquel le PAM aiderait le Gouvernement à hisser l'Éthiopie au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025. En tirant parti des réformes politiques et économiques en cours dans le pays, le PAM continuerait de répondre aux besoins des personnes vulnérables tout en renforçant les institutions et systèmes nationaux aux fins de la réalisation des objectifs de politique générale définis par le Gouvernement.
69. Notant que le PSPP tenait compte des recommandations issues de l'évaluation du portefeuille de pays, les membres du Conseil lui ont fait bon accueil, le considérant comme un plan inclusif favorable aux pauvres, de nature à renforcer l'autosuffisance des institutions nationales, des communautés et des individus. Ils ont salué l'accent qui était mis sur la programmation intégrant la problématique femmes-hommes et sur la promotion de l'égalité entre les sexes; sur le recours croissant aux transferts de type monétaire associé à une assistance technique à l'appui de la production et des marchés locaux; sur l'alimentation scolaire; sur la conduite d'un programme de travail ambitieux concernant les moyens d'existence résilients face aux aléas climatiques et la gestion des risques de catastrophe en collaboration avec des partenaires nationaux.
70. Rendant hommage au Gouvernement pour l'accueil des réfugiés, les membres ont prié instamment les donateurs d'apporter leur appui à l'action menée dans le pays sur le plan humanitaire et en faveur du développement et ils ont fait observer que le PSPP représentait un moyen de le faire. Ils ont encouragé le PAM à continuer d'apporter son appui aux communautés d'accueil et de collaborer avec les partenaires des Nations Unies dans le cadre des activités menées à l'intention des réfugiés. Ils ont souhaité que des partenariats soient établis avec le Gouvernement et la Banque mondiale dans le domaine de l'alerte rapide; avec le Ministère de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) aux fins de l'intégration d'interventions axées sur la malnutrition dans le système de santé national; avec le Haut-Commissariat des

Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres entités au titre des programmes reposant sur les transferts de type monétaire; et avec la FAO dans le but de stimuler la production et la commercialisation d'aliments nutritifs produits localement.

71. La poursuite des violences et des déplacements de population exigeait que le PAM et la communauté humanitaire conservent à leurs opérations un caractère souple et indépendant, conformément aux principes humanitaires. Il était tout aussi important que le PAM participe directement au ciblage des bénéficiaires et aux vérifications dont ils faisaient l'objet, ainsi qu'à la gestion des distributions.
72. Le Directeur de pays a confirmé que, dans le cadre du PSP, il était à prévoir que davantage de ressources financières soient consacrées aux activités ayant trait à la résilience et aux causes profondes. Les programmes dits de «validation de concept» supposaient l'expérimentation de nouvelles approches. Le PAM et d'autres organismes des Nations Unies aidaient le Gouvernement à mettre en place une gestion intégrée de la malnutrition aiguë modérée. Toutefois, un déficit de financement de 50 millions de dollars pourrait remettre en question l'assistance alimentaire en faveur des réfugiés envisagée par le PAM.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

73. Le Directeur régional a présenté un aperçu général des activités menées par le PAM dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale, une région diversifiée où les conflits prolongés constituaient la principale cause de l'aggravation de l'insécurité alimentaire et des déplacements de population. Entre janvier et juin 2018, le PAM avait apporté une aide à 19 millions des 33 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire dans la région.
74. Au Yémen, le PAM assurait l'alimentation de 7 millions de personnes et ce nombre allait probablement augmenter de 3,2 millions. Le PAM attendait un règlement politique de la crise dans l'espoir de passer à la mise en place de programmes axés sur le développement et la stabilité.
75. Le blocus imposé depuis 12 ans dans la bande de Gaza se traduisait par des taux élevés de pauvreté et de chômage. Les sources étaient contaminées et la fourniture d'électricité demeurait limitée. Compte tenu de la crise de financement touchant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, il était peu probable que les établissements scolaires rouvrent leurs portes en septembre, ce qui laisserait plusieurs centaines d'enfants en dehors des écoles et donc plus vulnérables.
76. En Libye, le PAM avait repris des activités à Tripoli après quatre ans d'opérations menées à distance. Les taux élevés de chômage et de déplacement et l'absence de marchés fonctionnant normalement demeuraient des problèmes de fond. Le PAM visait à obtenir des résultats durables, notamment en recourant à des approches novatrices et aux transferts de type monétaire pour apporter un appui aux plus vulnérables, y compris les migrants qui traversaient la Libye.
77. Le Directeur régional a remercié les donateurs pour leurs contributions généreuses, notamment au titre du financement pluriannuel, qui permettaient au PAM de continuer à fournir une assistance et de gagner la confiance des gouvernements hôtes et des populations touchées. Les déficits de financement demeuraient néanmoins une source de préoccupation, puisque seuls 2 milliards, sur les 4,2 milliards de dollars nécessaires pour 2018, avaient été reçus en juin.
78. En République arabe syrienne, faute de ressources financières suffisantes, le PAM ne pouvait nourrir que 3 millions de personnes (au lieu des 4 millions de personnes ciblées).

En 2017, 76 pour cent des ressources financières nécessaires avaient été collectées et le Directeur régional espérait que ce niveau serait au moins maintenu en 2018.

79. Sur un plan plus positif, le Directeur régional a mis en relief l'appui apporté par le PAM dans la région en faveur de l'éducation, un secteur qu'il considérait comme une arme puissante pour lutter contre le terrorisme. Les programmes d'alimentation scolaire du PAM venaient en aide à 4,8 millions d'enfants et leurs familles dans 12 pays, et des femmes étaient employées pour préparer les repas dans nombre d'établissements. En dépit des difficultés rencontrées, le PAM avait mis en place un programme d'alimentation scolaire à Mossoul, en Iraq, avait atteint 140 000 enfants au Yémen et avait fourni des repas scolaires à base de produits frais à Alep, en République arabe syrienne. Des activités de repas scolaires étaient également menées au Liban, en Égypte, au Soudan, au Tadjikistan, au Kirghizistan et en Arménie. Enfin, le PAM assurait une assistance technique auprès des gouvernements marocain et tunisien.
80. Le Conseil a demandé que la synthèse que venait de présenter le Directeur régional soit mise en ligne sur son site Web.

Mise à jour orale sur le Yémen

81. Le Directeur de pays a communiqué au Conseil les dernières informations en date quant à l'action menée par le PAM au Yémen, où, après quatre ans de conflit, 10 millions de personnes sont exposées au risque de famine et 7 millions, soit près d'un quart de la population, souffrent de malnutrition. En raison de facteurs aggravants tels que l'érosion des moyens d'existence et les fluctuations monétaires, les besoins humanitaires se sont accrus de 27 pour cent par rapport à l'année précédente. En 2019, le PAM entendait mettre l'accent sur le renforcement de la sécurité alimentaire de 12 millions de personnes vulnérables et sur l'amélioration de l'état nutritionnel de 3 millions de femmes et d'enfants. Les besoins financiers associés au projet d'amplification de l'assistance du PAM en 2019 rendraient nécessaire une révision budgétaire qui serait présentée au Conseil plus tard dans l'année.
82. Depuis janvier, le PAM avait procuré une assistance alimentaire générale à 9,1 millions de personnes en faisant parvenir 133 000 tonnes de vivres dans 21 gouvernorats par l'entremise de 19 partenaires coopérants, en mettant en place des transferts de type monétaire au profit de 124 000 personnes à Aden et en venant en aide à des personnes déplacées vulnérables qui n'avaient jamais reçu son assistance auparavant. À la suite de la signature de l'Accord de Stockholm en décembre 2018, le PAM espérait pouvoir bientôt accéder de nouveau à l'installation d'entreposage de Red Sea Mills, qui était soumise à un blocus depuis septembre et contenait 51 000 tonnes de blé stockées par le PAM – soit une quantité suffisante pour alimenter 3,7 millions de personnes pendant un mois. L'appui que le PAM prévoyait d'apporter à la modernisation du port d'Aden visait à faciliter l'entrée de produits destinés à l'assistance humanitaire au Yémen.
83. Outre les menaces qui pesaient sur la sûreté et la sécurité en raison du conflit, les principaux risques susceptibles de compromettre les activités et la présence du PAM au Yémen étaient les suivants: capacités insuffisantes du personnel et des partenaires dans la perspective de la transposition des activités à plus grande échelle; manque de ressources financières, avec un déficit de financement sur six mois s'établissant actuellement à 464 millions de dollars; coopération insuffisante de la part des autorités de Sanaa; présentation médiatique négative des activités menées par les Nations Unies au Yémen. Entre autres incidents survenus plus tôt dans l'année, deux frappes aériennes avaient touché des camions de sous-traitants du PAM dans le nord du Yémen, l'assistance avait été suspendue dans un district du gouvernorat d'Amran et il y avait eu un cas présumé de détournement de l'aide qui faisait actuellement l'objet d'une enquête. Le PAM travaillait à la fois avec le Gouvernement et avec les autorités de facto à l'élaboration d'un plan d'action visant à

atténuer le risque de détournement, notamment grâce à l'amélioration de la sélection et du ciblage des bénéficiaires permise par l'utilisation de données biométriques et à un suivi plus étroit des partenaires d'exécution. L'ensemble des activités du PAM au Yémen feraient l'objet d'un nouveau ciblage, qui serait achevé au début du mois de septembre et serait suivi de l'enregistrement biométrique des bénéficiaires.

84. En réponse aux préoccupations exprimées par un membre du Conseil au sujet des activités menées avec des acteurs non étatiques, le Directeur de pays a confirmé que la stratégie du PAM au Yémen consistait à venir en aide aux personnes vulnérables où qu'elles se trouvent. Les difficultés de mise en œuvre résultant du manque de coopération de la part des autorités de facto nécessitaient la mise au point de solutions souples, par exemple le recours à des tiers pour assurer le suivi dans les zones d'accès restreint.

Plan stratégique de pays provisoire pour la Libye (2019-2020) (2019/EB.1/9) (pour approbation)

85. Le Directeur de pays a présenté le PSPP pour la Libye, en indiquant qu'il était harmonisé avec le Cadre stratégique des Nations Unies et avec le plan d'intervention humanitaire 2019 arrêté pour le pays. Le bureau de pays poursuivrait les distributions générales de vivres tout en appuyant les moyens d'existence et en favorisant le relèvement du pays et le renforcement des systèmes de filets de sécurité nationaux. L'accès s'étant amélioré, le PAM recueillait des données beaucoup plus nombreuses qui lui permettraient d'affiner le ciblage et d'amplifier l'impact de ses opérations.
86. Les membres du Conseil ont accueilli le PSPP avec intérêt, notant avec satisfaction qu'il était cohérent avec les plans nationaux et prévoyait un appui en faveur des Libyens et des migrants vulnérables. Ils se sont félicités de l'accent placé sur le lien entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix, gage selon eux d'une contribution effective du PAM à la paix et la stabilité à long terme.
87. Certains membres ont demandé instamment que le PAM travaille aux côtés des autorités libyennes, de la Banque mondiale et d'autres instances à l'amélioration des mécanismes de protection sociale, car il était important que les partenaires œuvrent de concert aux fins de l'accomplissement d'objectifs communs. D'autres ont appelé de leurs vœux l'intensification de la coopération Sud-Sud en matière de renforcement des capacités, ajoutant qu'il fallait accorder plus d'attention à la problématique femmes-hommes et aux activités intéressant la nutrition.
88. Un membre a souhaité en apprendre davantage sur les activités liées à la résilience, notant que la part du budget de portefeuille de pays qui y était consacrée n'était que de 8 pour cent. Un autre membre a demandé comment le PAM avait déterminé les besoins en matière d'assistance alimentaire et comment il comptait surmonter les difficultés d'accès. Les autres questions ont porté sur les risques que présentaient les transferts de type monétaire pour les femmes et les filles, sur la continuité des opérations de l'UNHAS et sur les mesures prises afin d'éviter l'utilisation abusive des données relatives aux bénéficiaires.
89. Le Directeur de pays a confirmé que le PAM travaillait en lien avec d'autres organismes des Nations Unies présents en Libye. Sa collaboration avec la Banque mondiale était d'ordre technique plutôt que financier et portait principalement sur l'éducation et les filets de sécurité sociale.
90. Les données utilisées pour le PSPP provenaient d'une évaluation des besoins multisectorielle menée avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Elle couvrait 22 localités sur 24, contre six seulement pour le plan d'intervention humanitaire de 2018.
91. Le PAM était membre du groupe de travail sur l'assistance monétaire et les marchés et il avait recensé l'ensemble des risques liés aux transferts de type monétaire. Des bons électroniques seraient utilisés plutôt que des espèces en raison des difficultés associées aux

liquidités en Libye; les bénéficiaires échangeraient ces bons contre des vivres chez les détaillants locaux.

92. Le PAM observait une parfaite neutralité en Libye, intervenant dans l'est comme dans l'ouest du pays; c'est ainsi, par exemple, qu'il appuyait la remise en état des ports de Benghazi et de Tripoli. L'UNHAS revêtait une importance stratégique en garantissant l'accès des organismes humanitaires à toutes les zones du pays, mais pâtissait d'un déficit de financement considérable.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

93. La Directrice régionale a indiqué que le changement climatique et les conditions météorologiques instables demeuraient des facteurs d'insécurité alimentaire en Afrique australe. Une baisse de la récolte était prévue pour 2019 en raison de l'arrivée tardive et de l'insuffisance des pluies. Les produits alimentaires étaient de 40 à 60 pour cent plus chers qu'à la même époque de l'année précédente.
94. Au Zimbabwe, 30 pour cent de la population était considérée en phase de «crise» ou «d'urgence» selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et avait besoin d'une assistance immédiate. Le PAM intensifiait son intervention et 700 000 personnes avaient bénéficié en janvier d'une assistance en nature ou de type monétaire. Les opérations avaient également été montées en puissance à Madagascar, au Mozambique et au Lesotho pour faire face à des périodes de soudure très difficiles.
95. Le PAM continuait néanmoins de chercher des possibilités de passer de l'assistance traditionnelle durant les périodes de soudure à des programmes d'intervention rapide, en renforçant la résilience de façon à rendre moins nécessaires les opérations d'urgence. Une campagne de communication était prévue au Malawi, au Zimbabwe, au Mozambique et à Madagascar pour faire face aux taux élevés de retard de croissance.
96. En République démocratique du Congo, le nombre de ceux qui souffraient gravement de la faim avait presque doublé en 2018, atteignant plus de 13 millions de personnes. L'appui nutritionnel était indispensable car 5 millions d'enfants souffraient de malnutrition aiguë. Le PAM envisageait également de recourir davantage aux transferts de type monétaire et aux activités de renforcement de la résilience, en partenariat avec la FAO.
97. Pour faire face à l'épidémie d'Ebola, le PAM avait apporté une assistance alimentaire à plus de 177 000 personnes depuis le mois d'août 2018, contribuant à limiter les déplacements de population et la propagation du virus. Un programme d'alimentation scolaire avait été lancé dans les zones touchées et des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs étaient prévues.
98. Le PAM soutenait les efforts d'intégration des marchés dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que le recours à la technologie et à l'innovation dans toute la région, notamment l'utilisation de drones dans le centre du Mozambique pour repérer des itinéraires d'évacuation et choisir les sites des abris d'urgence.
99. La directrice régionale a rendu hommage à Richard Kasimba, un collègue tué en 2018 dans une embuscade alors qu'une équipe du PAM se rendait par la route dans le Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, pour y distribuer l'assistance.
100. Les membres du Conseil ont transmis leurs condoléances à la famille de Monsieur Kasimba. Ils se sont dits satisfaits de l'exposé présenté, prenant note des effets du conflit, de la sécheresse, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'Ebola dans la région et félicitant le PAM de l'action qu'il menait pour aider les gouvernements à affronter ces problèmes.

Plan stratégique de pays pour le Congo (2019-2023) (2019/EB.1/10) (pour approbation)

101. Présentant le PSP, le Directeur de pays a fait observer que l'afflux soudain de 16 000 demandeurs d'asile en provenance de la République démocratique du Congo en décembre 2018 avait mis en évidence le fait que le Congo était exposé aux crises humanitaires. Dans le cadre du PSP, le PAM apporterait une assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes touchées par la crise tout en appuyant les activités de renforcement de la résilience qui visaient à contribuer à la consolidation de la paix. Le PSP s'articulait aussi sur des programmes s'attaquant aux causes profondes de la faim, qui seraient ensuite adoptés et transposés à plus grande échelle par d'autres acteurs; sur une collaboration renforcée avec la FAO et le FIDA concernant l'appui aux petits exploitants; sur le premier programme d'adaptation au changement climatique de grande envergure mené au Congo; et sur la fourniture d'outils numériques au Gouvernement pour la gestion des filets de sécurité. Certaines indications donnaient à penser que le Gouvernement apporterait de nouveau aux opérations menées par le PAM l'appui financier qu'il avait dû interrompre il y a quelque temps en raison d'une crise budgétaire.
102. En premier lieu, les membres du Conseil ont adressé leurs condoléances à la famille d'un membre du personnel du PAM, ressortissant de la République démocratique du Congo, tué récemment dans l'exercice de ses fonctions.
103. Notant qu'en dépit de ses abondantes richesses naturelles le Congo présentait un déficit alimentaire, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le PSP, dont ils ont estimé qu'il pourrait contribuer au développement économique et social, et ils ont salué les progrès accomplis jusqu'à ce jour par le Gouvernement. En particulier, ils ont jugé très positifs les plans visant à réduire les inégalités entre les sexes; à fournir une assistance aux réfugiés, aux déplacés et aux rapatriés; à mettre en œuvre des mesures de renforcement des marchés locaux et des filets de sécurité sociale, notamment dans le contexte de l'alimentation scolaire; et à exploiter les innovations technologiques aux fins de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets.
104. Compte tenu de l'importance que revêtaient le PSP et ses effets directs stratégiques, les membres du Conseil ont exhorté les donateurs à fournir les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.
105. Le Directeur de pays a remercié le Conseil pour ses observations et son appui.

Plan stratégique de pays pour le Malawi (2019-2023) (2019/EB.1/11) (pour approbation)

106. Le Directeur de pays du Malawi a centré ses observations sur l'approche intégrée de la résilience, au titre de laquelle le PAM privilégiait désormais les transferts d'assistance assortis de conditions, notamment les activités vivres contre travail et espèces contre travail, l'appui en faveur de l'agriculture "intelligente" face au changement climatique, un programme de prêts de faibles montants et la promotion de l'accès au marché; la collaboration avec des parties prenantes telles que la FAO, l'UNICEF et l'Agence allemande de coopération internationale, ainsi qu'avec le Gouvernement, aux fins de la mise en place d'un système de protection réactif face aux chocs à l'intention des populations vulnérables; et la mobilisation de ressources financières destinées au renforcement de la résilience, compte tenu en particulier de la nécessité pressante de disposer de ressources pour financer l'approche intégrée et de pouvoir compter sur un financement et des investissements stables et pluriannuels pour permettre l'obtention de résultats viables sur le long terme.
107. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'augmentation récente du nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire au Malawi, notamment de nombreux réfugiés, ainsi que par la survenue probable d'un épisode lié au phénomène El Niño en 2019, dont l'agriculture pâtirait. Ils ont salué l'accent placé par le PSP sur l'appui à fournir aux autorités

locales pour les aider à lutter contre la faim et à améliorer la nutrition dans les communautés. L'action menée par le PAM en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et l'harmonisation du PSP avec le concept d'articulation entre aide humanitaire et assistance au développement ont également été saluées.

108. Observant qu'il faudrait du temps pour renforcer la résilience de la population, les membres du Conseil ont recommandé que le PAM élabore une stratégie de retrait pragmatique sur le long terme. À cet égard, ils ont approuvé sans réserve les plans visant à renforcer les capacités du Gouvernement et des fonctionnaires municipaux. Certains membres ont recommandé que le remplacement des distributions de vivres par des transferts de type monétaire soit accéléré et ont suggéré que le budget du portefeuille de pays soit modifié afin de faire apparaître les coûts relatifs de l'assistance en nature et de l'assistance de type monétaire. Il a également été recommandé que l'élément du PSP relatif à l'appui à la nutrition soit révisé de manière à optimiser son efficacité et à garantir la durabilité des résultats obtenus, en mettant l'accent sur les besoins des femmes et des enfants.
109. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil pour leur soutien et leurs observations, soulignant que l'objectif du PSP était d'aider les communautés à renforcer leur résilience et à prendre en main leur propre développement. Il est convenu que les transferts de type monétaire étaient la modalité d'assistance la plus efficace – à condition qu'il soit possible d'acheter des produits alimentaires de bonne qualité – et a ajouté qu'il veillerait à ce que ces transferts remplacent prochainement les distributions de vivres, étant entendu toutefois que ce processus dépendrait largement des capacités gouvernementales et des décisions prises en matière de financement. Les coûts respectifs de l'assistance en nature et de l'assistance de type monétaire seraient désormais communiqués, comme cela avait été demandé.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

110. Le Directeur régional de la région Amérique latine et Caraïbes a appelé l'attention sur les problèmes posés par l'instabilité politique et l'insécurité alimentaire dans la région. En Haïti, par exemple, 2,2 millions de personnes étaient touchées par la hausse des prix, qui limitait leur accès à la nourriture. Il a également indiqué que le plan d'intervention humanitaire présentait un déficit de financement de 42 millions de dollars. Des produits alimentaires étaient prépositionnés à l'approche de la saison des ouragans, mais les réserves d'espèces étaient notoirement insuffisantes. Dans les pays du couloir de la sécheresse d'Amérique centrale, les pénuries d'eau avaient réduit d'au moins 40 pour cent les récoltes de maïs, compromettant la sécurité alimentaire de 1,4 million de personnes. Le PAM, la FAO, l'UNICEF et d'autres partenaires travaillaient à la mise en place d'une intervention d'urgence et de programmes axés sur la résilience face à la sécheresse en vue d'épauler les gouvernements des pays d'Amérique centrale. Si le PAM voulait venir en aide à 20 pour cent de l'ensemble des personnes souffrant d'insécurité alimentaire et touchées par la sécheresse en Amérique centrale, il aurait besoin de ressources financières à hauteur de 80 millions de dollars en 2019. Les programmes d'alimentation scolaire et de prévention des catastrophes exécutés au Nicaragua avaient été prolongés face à la sécheresse, mais le montant nécessaire au financement des interventions d'urgence était loin d'être atteint.
111. Le Bureau régional travaillait avec ses partenaires pour faire face aux besoins associés à la migration à grande échelle des habitants du Venezuela fuyant en Colombie et en Équateur. Le plan régional prévoyait 50 millions de dollars pour couvrir les activités de préparation et les besoins alimentaires, ainsi que la prestation de services communs à l'intention des organismes publics nationaux et des organisations humanitaires, le cas échéant. Pour l'heure, le bureau de pays de la Colombie disposait de ressources financières d'un montant suffisant pour couvrir les opérations d'urgence jusqu'en mars 2019.

112. Dans les Caraïbes, le PAM actualisait son plan d'intervention face aux ouragans et s'employait à faire en sorte que ses programmes contribuent au développement durable, en mettant l'accent sur les programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique. La lenteur de la croissance économique limitait le développement et il fallait disposer de ressources financières supplémentaires pour mettre en place des systèmes nationaux de protection sociale, de renforcement des capacités, d'alerte rapide, d'adaptation au changement climatique et d'assurance contre les aléas météorologiques.
113. Enfin, le Directeur régional a insisté sur sa détermination à œuvrer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome au service d'ambitions communes, telles qu'atteindre l'objectif Faim zéro, éliminer la pauvreté extrême en milieu rural et favoriser l'adaptation et la résilience des populations face au changement climatique, aux fins notamment de la production d'études et de publications conjointes par les trois organismes.
114. Les membres du Conseil ont pris acte des difficultés qui freinaient le développement dans la région, conscients que les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement durable 2 et 17 avaient été en partie annihilés par l'augmentation incessante du nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire, aussi ont-ils prié instamment le PAM d'intensifier l'action menée avec les gouvernements et les partenaires des Nations Unies afin de promouvoir le renforcement des capacités et la résilience, comme conditions indispensables au développement. Les membres du Conseil ont ajouté qu'à cet effet, il serait nécessaire de procéder à des investissements de taille sur le long terme, et ce, bien que les pays de la région appartiennent à la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Le fait que de nombreux migrants soient des jeunes en quête de travail montrait qu'il fallait impérativement promouvoir le développement régional, ce qui ne pourrait être accompli que si les gouvernements, les organismes des Nations Unies compétents et d'autres partenaires œuvraient de concert dans le cadre de programmes de développement coordonnés visant la réalisation des ODD.
115. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil pour leurs observations constructives. En réponse à une question, il a déclaré que le plan stratégique régional proposé pour les Caraïbes concernerait 17 pays et îles éloignées relevant de cinq plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

Plan stratégique de pays pour la République dominicaine (2019-2023) (2019/EB.1/12) (pour approbation)

116. Le Directeur de pays a présenté le PSP, qui entendait améliorer durablement la sécurité alimentaire en recourant à des approches propres à transformer les relations entre les hommes et les femmes et englobant l'ensemble de la société, et à des stratégies de communication, de sensibilisation et visant à faire évoluer les comportements. Le plan incluait trois effets directs stratégiques axés sur le renforcement des capacités du pays en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la réduction des risques de catastrophe pour les groupes les plus vulnérables.
117. Les membres du Conseil ont chaleureusement accueilli le PSP, se félicitant de l'accent mis sur le renforcement des capacités d'intervention d'urgence, d'alerte rapide et d'adaptation au changement climatique. Ils étaient d'avis que les objectifs du plan étaient ambitieux et ont salué les approches fondées sur les droits et sur tout le cycle de vie.
118. Certains membres ont dit qu'il était important de travailler avec les pays à revenu intermédiaire pour résoudre les problèmes liés aux inégalités, à la pauvreté multidimensionnelle, aux défaillances des dispositifs de sécurité sociale et à la vulnérabilité face aux effets du changement climatique. Un membre a demandé si le PAM avait tiré des enseignements de l'action de renforcement de la résilience menée en République dominicaine qui seraient susceptibles d'être utiles à d'autres pays pareillement vulnérables face au changement climatique.

119. Le Directeur de pays a confirmé que le PAM avait tiré de précieux enseignements concernant la préparation aux situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe qui pouvaient être communiqués à d'autres pays. Il a souligné l'importance du rôle moteur du gouvernement pour guider l'assistance internationale et utiliser de manière optimale les financements nationaux et internationaux.
120. La direction a rappelé qu'il importait de ne pas oublier les pays à revenu intermédiaire, dont bon nombre voyaient leur sécurité alimentaire gravement menacée. Elle a néanmoins souligné qu'il était difficile d'attirer les flux de financement requis vers les activités de développement nécessaires pour protéger et renforcer la sécurité alimentaire de ces pays.

Plan stratégique de pays pour le Nicaragua (2019-2023) (2019/EB.1/13) (pour approbation)

121. La Directrice de pays a présenté le PSP en expliquant que l'objectif était de répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables tout en jetant les bases du développement durable. Le plan illustre un changement d'orientation stratégique du PAM au Nicaragua, plaçant désormais l'égalité femmes-hommes au cœur de toutes les activités. L'accent y était également mis sur l'adaptation au changement climatique, l'appui aux systèmes alimentaires durables et les dispositifs de protection sociale à dimension nutritionnelle.
122. Les membres du Conseil ont fait l'éloge du PSP, appréciant en particulier que le renforcement de la résilience, l'égalité femmes-hommes, la réduction des risques de catastrophe et l'appui à l'agriculture familiale occupent une place centrale. Les membres ont salué ce qu'ils ont décrit comme le processus consultatif et transparent qui avait été utilisé pour élaborer le plan. Ils ont souligné l'utilité des partenariats établis avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier dans les domaines du développement rural, de l'alerte rapide et du renforcement des capacités nationales.
123. Certains membres ont invité le PAM à développer son programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, notant que celui-ci pourrait contribuer au renforcement de la protection sociale. D'autres ont prié instamment le PAM d'adopter une approche tenant compte des conflits pour mettre en œuvre le plan, et l'ont notamment incité à prêter une oreille attentive aux préoccupations exprimées par les communautés en matière de sécurité et à veiller à ce que les processus participatifs intègrent les personnes les plus vulnérables.
124. Un membre du Conseil a plaidé pour que le PAM soit neutre et respecte la souveraineté nationale dans le cadre de l'ensemble de ses opérations. Un autre membre a appelé instamment le Gouvernement nicaraguayen à faciliter l'accès du PAM à toutes les populations vulnérables, quelle que soit leur origine.
125. La Directrice de pays a remercié les membres du Conseil pour leur soutien. Elle a fait observer que l'approche axée sur les systèmes alimentaires retenue pour le PSP visait à favoriser la sécurité alimentaire à long terme d'une manière durable, compte tenu en particulier du fait que la majeure partie des aliments de base était produite par des petits exploitants qui étaient vulnérables face aux incidences du changement climatique. Elle a confirmé que le PAM s'emploierait à renforcer les liens entre les petits exploitants agricoles et l'alimentation scolaire afin de renforcer les marchés locaux et les communautés. Elle a ajouté que le PAM n'ignorait rien des problèmes liés à la protection au Nicaragua, aussi le bureau de pays examinerait-il la possibilité d'établir un partenariat prêt à intervenir le cas échéant, pour appuyer la conception de mesures de protection aux fins de l'exécution du PSP.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

126. Prévoyant l'approbation de la dernière série de PSP par le Conseil à sa première session ordinaire de 2019, la région Asie et Pacifique avait constitué le premier portefeuille de PSP régional complet du PAM. Le Bureau régional s'emploierait à dynamiser la mise en œuvre

de ce nouveau portefeuille, en particulier dans les domaines de la mobilisation de ressources et des partenariats. En outre, il poursuivait la mise en place de conditions propices au niveau national, en termes de gouvernance interministérielle dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition et, en parallèle, de coordination de l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies et les principales entités compétentes aux fins de la réalisation de l'ODD 2.

127. En Afghanistan, l'intervention conduite par la PAM face à la sécheresse atteignait 2,5 millions de personnes, un nombre qui devrait diminuer pour s'établir à 1,4 million de personnes d'ici au mois de juillet; le déficit de financement s'élevait à 84 millions de dollars.
128. L'intervention menée au Bangladesh avait été ramenée au niveau 2. Un plan d'intervention conjoint pour les réfugiés rohingya avait été lancé à Genève début février avec un budget prévu d'un montant de 920 millions de dollars. Quelque 900 000 réfugiés bénéficiaient des distributions générales de vivres mensuelles assurées par le PAM; tous étaient enregistrés dans la plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE) du PAM et environ un quart des bénéficiaires recevait des bons électroniques. Un projet de gestion de sites et d'ingénierie était mené avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCR afin d'atténuer les effets des cyclones et des moussons dans les camps de réfugiés. Le PAM apportait son appui à 200 000 bénéficiaires dans les communautés d'accueil ainsi qu'au secteur privé au Bangladesh. Face à une insécurité alimentaire croissante en République populaire démocratique de Corée, due aux mauvaises récoltes de 2017 et 2018, la FAO et le PAM prévoyaient de conduire des évaluations conjointes. Dans le Pacifique, le PAM se préparait à la prochaine saison des tempêtes qui débiterait en juillet dans le Pacifique Nord. En Asie centrale, en Asie du Sud et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les prévisions pluviométriques étaient rassurantes, mais inférieures à la normale en Asie du Sud-Est, à Sri Lanka et aux Maldives. Fort des enseignements tirés des interventions menées face aux effets du phénomène El Niño en 2016, le Bureau régional avait intensifié ses travaux d'analyse et d'établissement de plans d'urgence, en particulier à l'intention des pays où la présence du PAM était limitée – la Mongolie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et le Viet Nam.
129. Les membres du Conseil ont remercié le Directeur régional pour cet aperçu.

Plan stratégique de pays pour le Bhoutan (2019-2023) (2019/EB.1/14) (pour approbation)

130. Le Directeur de pays a présenté un aperçu général de la situation au Bhoutan, un pays dont on s'attendait à ce qu'il entre dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2023 grâce à plusieurs années de croissance économique soutenue. Des difficultés subsistaient, comme le taux de chômage élevé parmi les jeunes, les problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation et le risque élevé de catastrophes naturelles, notamment les séismes.
131. L'appui fourni par le PAM porterait principalement sur l'amélioration de la nutrition des enfants d'âge scolaire et des groupes vulnérables et sur le renforcement des capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de catastrophe. Plus particulièrement, le PAM prévoyait d'achever le transfert de la responsabilité de son programme d'alimentation scolaire et d'en appuyer l'évolution aboutissant à la mise en place d'un programme de nutrition en milieu scolaire grâce à un programme de renforcement des capacités des pouvoirs publics; de mener des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, dans le but d'améliorer les habitudes alimentaires et sanitaires des écoliers et des communautés; et d'apporter un appui à la mise au point d'un cadre juridique et de normes applicables à la production et à la commercialisation de produits alimentaires enrichis transformés localement.

132. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés au Bhoutan et ont salué le partenariat de longue date entre le PAM et le Gouvernement qui portait sur un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le domaine éducatif. Ils ont accueilli avec satisfaction la nouvelle orientation du PAM qui abandonnait la mise en œuvre directe des programmes pour privilégier la fourniture d'un appui catalytique et d'une assistance technique dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, la problématique femmes-hommes étant intégrée dans l'ensemble des activités. Les deux effets directs stratégiques définis dans le PSP permettraient au PAM d'assurer la continuité de ses activités dans le pays, tout en en facilitant la prise en main par le Gouvernement. Les membres du Conseil ont apprécié que les activités d'alimentation scolaire soient regroupées dans un programme national de nutrition en milieu scolaire.
133. Conscients qu'il était important que le pays se prépare aux situations d'urgence, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'insuffisance des données et des indicateurs dont disposait le Gouvernement pour anticiper les disettes et éclairer l'élaboration des politiques, la mise en œuvre des programmes et le suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des cibles associées aux ODD; ils ont demandé instamment que le PAM apporte son appui au renforcement des capacités en matière de collecte et de gestion des données.
134. En réponse aux points soulevés, le Directeur de pays a fait savoir que, depuis que le PSP avait été soumis au Conseil, le PAM avait intensifié ses activités de gestion des données liées à la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes, et avait notamment travaillé avec des partenaires à l'élaboration d'un plan d'action national pour la gestion des risques de catastrophe, qui serait présenté à l'occasion d'une table ronde à laquelle participeraient des représentants de 60 à 80 pays en mars.

Plan stratégique de pays pour le Cambodge (2019-2023) (2019/EB.1/15) (pour approbation)

135. La Directrice de pays a présenté le PSP, élaboré sur la base de consultations menées dans le but de recenser les besoins à l'échelon infranational et de définir les priorités nationales. Le PSP réorientait les programmes du PAM de sorte que leur contribution aux priorités du Cambodge en matière de développement soit optimale.
136. Le Gouvernement et le PAM avaient réalisé des progrès considérables s'agissant de mettre en place un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, pris en charge par le pays. Le programme était désormais opérationnel dans 20 pour cent des écoles bénéficiant d'une assistance du PAM; on s'employait à mobiliser des ressources nationales pour le financer et d'autres écoles s'apprêtaient à y participer.
137. Dans le cadre du PSP, le PAM œuvrerait avec les autorités infranationales à l'élaboration de systèmes alimentaires "intelligents" face au changement climatique, écoresponsables et respectueux de l'égalité femmes-hommes, qui donneraient aux petits exploitants agricoles un accès aux marchés. Les autres priorités étaient la gestion plus efficace des risques de catastrophe aux niveaux national et infranational, ainsi que l'appui à la numérisation et à l'amélioration de la capacité analytique pour un meilleur suivi des investissements consentis au titre de l'objectif Faim zéro.
138. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le PSP, dont il a estimé qu'il était clair, pragmatique et cohérent avec les priorités nationales. Les membres ont salué l'efficacité des opérations menées par le PAM au Cambodge ainsi que l'évolution engagée qui aboutissait à abandonner la mise en œuvre des activités pour privilégier le renforcement des capacités nationales et l'élaboration de modèles de programme transposables à plus grande échelle.
139. Les membres ont encouragé le PAM à continuer de travailler en lien étroit avec le Gouvernement en vue d'atténuer les crises, d'améliorer le système alimentaire, d'appuyer

l'adaptation au changement climatique et de renforcer les liens entre les petits exploitants et les marchés. Un membre a déclaré qu'il fallait aider les pouvoirs publics à mener à bien leur transformation numérique et faire appel aux technologies novatrices pour favoriser la sécurité alimentaire au Cambodge.

140. Les membres du Conseil ont instamment prié le PAM de continuer à promouvoir l'égalité femmes-hommes et de collaborer avec les autorités nationales et infranationales pour qu'il soit possible d'enregistrer des avancées pérennes sur la voie de la réalisation des ODD.

Plan stratégique de pays provisoire pour la République populaire démocratique de Corée (2019-2021) (2019/EB.1/16) (pour approbation)

141. Le Directeur de pays a fait savoir que les partenariats établis avec des institutions nationales et d'autres organismes des Nations Unies plaçaient le PAM en bonne position pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays tout en améliorant la capacité des communautés vulnérables à faire face aux catastrophes naturelles. Un partenariat avec le Bureau central de la statistique permettait au PAM de réaliser des évaluations et des analyses, d'étendre sa couverture géographique et d'exploiter les compétences techniques existant aux niveaux national et international. Le PSPP avait été conçu de manière à ce qu'il soit possible d'amplifier rapidement les interventions face à l'évolution des besoins, compte tenu de l'environnement opérationnel complexe et fluctuant.
142. Prenant acte de l'amélioration notable, par rapport à la décennie précédente, des conditions dans lesquelles le PAM opérait, les membres du Conseil ont accueilli le PSPP avec satisfaction. En particulier, ils ont loué l'importance qui était accordée à l'élimination de la faim et de la malnutrition chez les enfants de moins de 7 ans, les filles et les femmes enceintes et allaitantes et les personnes touchées par une crise; aux activités de renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles, notamment les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs menées avec la FAO, l'UNICEF et des entités locales; aux efforts visant à améliorer la condition de la femme – 57 pour cent des bénéficiaires étant des femmes ou des filles; à la fourniture d'une assistance technique aux entités publiques locales aux fins de la production locale d'aliments enrichis; et aux projets de renforcement des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies.
143. Étant donné que le Gouvernement s'était engagé à parvenir à la sécurité alimentaire et à atteindre les ODD et qu'il avait adopté des mesures pour accroître la production alimentaire et que, d'autre part, le pays était vulnérable face aux catastrophes naturelles, les membres ont souligné qu'il fallait que le PAM reste actif dans le pays. Le Gouvernement et le PAM avaient conclu un accord concernant les conditions opérationnelles minimales à réunir pour que le PAM puisse intervenir, cependant, un certain nombre de risques subsistaient, à savoir: imposition de sanctions, blocage des comptes bancaires et délais plus longs dans le cadre des chaînes d'approvisionnement du PAM. Les membres ont exhorté le Gouvernement à aider le PAM à assurer l'efficacité et l'efficacités des activités menées au titre du PSP.
144. Rappelant les questions soulevées par le Conseil pendant l'examen des précédentes versions du document, un membre a demandé des informations sur la nature de la participation des communautés locales à la conception et à l'exécution des interventions que le PAM prévoyait de mener en matière de réduction des risques de catastrophe et de mise en place de moyens d'existence durables, ainsi que des éclaircissements au sujet des critères qui seraient appliqués au ciblage et à l'évaluation de la vulnérabilité dans le cadre de l'assistance alimentaire pour la création d'actifs.
145. Le Directeur de pays a fait savoir qu'une équipe de gestion des projets, en cours de constitution avec des représentants des ministères, faciliterait l'amélioration du ciblage et des évaluations de la sécurité alimentaire, notamment au niveau des ménages. Le bureau de pays était déterminé à travailler avec les communautés rurales pour établir les priorités.

Questions d'administration et de gestion

Nomination d'un membre du Comité d'audit (2019/EB.1/17) (pour approbation)

146. La Secrétaire a fait savoir que le jury nommé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018 s'était réuni pour déterminer s'il convenait de recommander la nomination au Comité d'audit de M. Robert Samels (Canada), dont la candidature était arrivée en deuxième place parmi celles qui avaient été examinées par le jury constitué en 2017 pour pourvoir le précédent siège vacant le plus récent au Comité. L'examen de la candidature de M. Samels effectué par le jury nommé par le Conseil avait comporté plusieurs étapes: des consultations, l'examen des qualifications du candidat et un entretien avec le Président du Comité d'audit. À l'issue de ce processus, le jury avait recommandé que M. Samels soit nommé au Comité. La Secrétaire a noté que M. Samels, dont l'expérience dans le domaine de la gestion des risques était exemplaire, serait le premier candidat recommandé par un jury de sélection entièrement composé de représentants d'États membres.
147. Le Conseil a nommé M. Samels au Comité d'audit pour un mandat de trois ans, allant du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022.

Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (2019/EB.1/18) (pour examen)

148. Après avoir présenté un aperçu général du document relatif aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM, la direction a noté que le CCI avait fait procéder à un examen indépendant dont il était ressorti que le PAM avait atteint le niveau de «maturité» maximal s'agissant de donner des suites aux recommandations du CCI et d'en rendre compte. Le document en question faisait état des réponses apportées par le PAM à sept nouveaux rapports du CCI. Quatre-vingts pour cent des 54 recommandations qui y figuraient avaient été appliquées et classées, comme indiqué dans les annexes du document. Les recommandations en cours d'application portaient sur la réservation des billets d'avion, la mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances, la révision de la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités et la révision de la politique relative à la déclaration de situation financière et aux conflits d'intérêts.
149. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le PAM de son souci de se conformer aux recommandations du CCI. Certains membres ont demandé des précisions sur les échéances fixées pour l'application à part entière des recommandations encore en suspens, en particulier celles qui avaient trait aux voyages aériens, à l'amélioration du système de gestion des connaissances, aux exigences des donateurs en matière d'établissement des rapports, aux outils de reddition de comptes et aux partenariats avec le secteur privé.
150. Les membres du Conseil ont recommandé que le PAM traite avec les donateurs dans le but d'accroître la proportion de financements pluriannuels, souples et non affectés. Ils ont aussi recommandé que le Conseil continue d'allouer des budgets suffisants au Bureau de l'Inspecteur général et au Bureau de l'évaluation. Ils ont encouragé le PAM à continuer de s'attacher à appliquer systématiquement le modèle de gestion axée sur les résultats, qui constituait un processus d'amélioration continue, et se sont ralliés à la recommandation préconisant la réalisation d'économies dans le contexte de la réservation des billets d'avion. Les membres ont également encouragé l'adoption de procédures de diligence requise coordonnées à l'échelle du système des Nations Unies pour ce qui était de la collaboration avec des partenaires du secteur privé.
151. La direction a rappelé qu'un nouveau système de réservation de billets d'avion était en cours de mise en place, ajoutant que les voyages aériens ne représentaient qu'une proportion très faible de l'ensemble des voyages officiels. Les améliorations requises en matière de gestion des connaissances portaient sur des aspects liés aux individus et aux processus; leur mise en œuvre se poursuivait au siège et à l'échelon régional et une coordination mondiale allait

être mise en place. La direction a noté que des dispositions avaient été prises en matière de gouvernance pour que le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau de l'évaluation soient dotés de ressources financières suffisantes et elle a reconnu que des procédures de diligence requise strictes devaient faire partie intégrante de toute politique commune du système des Nations Unies sur la collaboration avec les organisations du secteur privé. Des directives concernant les politiques révisées relatives à la protection des dénonciateurs d'irrégularités et à la déclaration de situation financière seraient publiées à brève échéance. La formation obligatoire à la déontologie était prise en compte dans les évaluations individuelles de performance et il était envisagé d'instaurer des évaluations à 360 degrés dans le cadre de l'amélioration des processus de gestion de la performance.

Mise à jour orale sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination *(pour examen)*

152. Les deux coprésidents du groupe de travail du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination ont informé le Conseil des travaux menés par le groupe. Celui-ci avait tenu trois réunions mensuelles depuis la dernière session du Conseil et ses deux sous-groupes de travail s'étaient réunis à cinq reprises.
153. À ses réunions, le groupe de travail conjoint avait noté l'augmentation sensible du nombre de cas signalés en 2018, qui résultait de l'adoption d'un cadre de mesures plus inclusives, dans le prolongement de la lettre du Directeur exécutif en date du 1^{er} mars 2018. L'abolition du délai maximal de six mois pour signaler un cas et l'acceptation des déclarations émanant de témoins ont fait partie des améliorations apportées au système de signalement. Le groupe avait aussi noté que le nombre de cas signalés augmentait pendant le processus d'évaluation de la performance et que les consultants recrutés sur la base de contrats de courte durée se sentaient parfois victimes de harcèlement en raison des déséquilibres de pouvoir liés à leur statut. À la suite de la publication de la lettre du Directeur exécutif, on avait enregistré une augmentation du nombre de victimes présumées sollicitant des renseignements quant à la méthode à suivre pour signaler des incidents et du nombre de membres de l'encadrement sollicitant des conseils quant à la meilleure manière de prendre en charge les signalements.
154. Le sous-groupe de travail sur la protection contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles s'était penché sur les perceptions, au sein du personnel du PAM, de ce qui constituait le harcèlement sexuel et s'employait à analyser les cas pour définir plus clairement et déterminer les problèmes liés à la culture ou au lieu de travail qui étaient susceptibles de donner lieu à des incidents. Les mesures de prévention consistaient notamment à offrir aux membres du personnel un accompagnement psychosocial et une formation sur les aspects culturels avant et après affectation à des postes présentant des difficultés particulières.
155. Le sous-groupe de travail sur la protection contre le harcèlement, l'abus de pouvoir et la discrimination s'était penché sur les causes des incidents et était convenu lui aussi qu'il fallait définir plus précisément le harcèlement et s'employer à renforcer la confiance entre membres du personnel.
156. Les membres du Conseil ont rappelé qu'ils étaient prêts à aider la direction à traiter ces questions et se sont félicités des progrès accomplis. Favorables à l'approche adoptée, celle de la tolérance zéro, ils ont instamment prié la direction de prendre des mesures immédiates chaque fois que des faits dénoncés étaient confirmés; de présenter des plans d'action annuels assortis de résultats escomptés et d'objectifs précis; et de renforcer la collaboration et la communication avec les partenaires, les bénéficiaires, le personnel et les membres du Conseil pour traiter ces questions.

157. Les membres ont demandé à la direction de recueillir auprès des membres du personnel des commentaires en retour anonymes sur les progrès accomplis et d'intégrer dans les évaluations de la performance des responsables un indicateur relatif à l'efficacité en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination. Les membres ont déclaré attendre avec intérêt le point que le groupe de travail conjoint ferait à la prochaine session du Conseil.

Résumé des travaux du Conseil d'administration

Résumé des travaux du Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2018 (2019/EB.1/19) (pour approbation)

158. Le Président a fait savoir que le rapporteur de la deuxième session ordinaire avait établi le résumé, dont une version préliminaire avait été distribuée aux membres du Conseil au début du mois de février 2019. Depuis lors, une suggestion reçue de l'un des membres avait été insérée dans le document, que le Conseil avait approuvé "sans débat".

Questions diverses

Mise à jour orale sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (pour information)

159. La direction a rappelé que le PAM assurait la gestion de l'UNHAS depuis 2002, offrant un service sûr et fiable de transport de personnel et de fret à des fins humanitaires vers – et depuis – des zones qui seraient autrement inaccessibles, ce qui était conforme à l'ODD 17. Les déplacements aériens liés au maintien de la paix ne relevaient pas de son mandat.
160. Pour l'heure, 700 organisations, actives dans 16 pays d'Afrique subsaharienne, bénéficiaient du transport assuré par l'UNHAS. Les 380 000 passagers transportés en 2018 comptaient notamment des membres du personnel évacués de zones de conflit au Soudan, au Nigéria et en Éthiopie, ainsi que du personnel médical œuvrant pour contenir la récente flambée d'Ebola en République démocratique du Congo. Les principaux usagers des vols de l'UNHAS étaient les ONG, qui représentaient 55 pour cent des passagers; pour sa part, le personnel des Nations Unies en représentait 45 pour cent. Tous les utilisateurs appréciaient la souplesse des services offerts par l'UNHAS, qui pouvaient être mis en place rapidement pour répondre aux besoins au fur et à mesure de leur apparition. Le contrôle assuré par les coordonnateurs résidents était la garantie que les opérations étaient efficaces et économiques. La flotte régulière de l'UNHAS, constituée de 50 avions et de 15 hélicoptères, était renforcée par 40 avions supplémentaires de réserve et avait récemment été complétée par un Airbus A320, dont l'importante capacité de transport de passagers et de fret contribuerait à une meilleure efficacité et à la réalisation d'économies. La maintenance de l'ensemble des avions était conforme aux normes opérationnelles et aux normes de sécurité internationales et les opérations de l'UNHAS faisaient l'objet d'évaluations régulières qui couvraient tous les aspects.
161. Le financement constituait un problème permanent: pour que l'UNHAS puisse assurer les vols requis et profiter des possibilités offertes sur le marché des transports aériens, il fallait lui allouer des ressources financières prévisibles, pluriannuelles et utilisables avec souplesse. Avec le modèle de financement actuel, certaines opérations ne seraient viables que jusqu'en mars 2019. La direction a remercié tous les donateurs mais a rappelé le double impératif de prévisibilité et de souplesse. En faisant en sorte que les aéroports et les installations connexes soient adaptés aux avions, on limitait le nombre d'opérations à mener par hélicoptère dont le coût était très élevé, mais il était clair qu'il fallait pour cela disposer de nouvelles sources de financement. Notant que certains États membres avaient demandé qu'un point soit fait sur l'UNHAS à chaque session du Conseil, la direction a fait observer que des informations détaillées à ce sujet étaient disponibles sur le site Web du

PAM et elle a proposé qu'un point ne soit fait formellement qu'à chaque première session ordinaire.

162. Les membres du Conseil ont reconnu que l'UNHAS jouait un rôle important dans les situations humanitaires délicates et qu'il fallait qu'il bénéficie d'un financement prévisible, et ils ont ajouté que le Secrétariat devait chercher à tirer parti des mécanismes de recouvrement des coûts ainsi que des fonds centralisés du PAM, comme le Fonds central pour les interventions d'urgence, d'autant plus que des organisations autres que le PAM recouraient aussi à l'UNHAS. S'agissant de la fréquence des points à ce sujet, un membre a suggéré qu'ils soient faits lors des première et deuxième sessions ordinaires du Conseil chaque année.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

163. Le Rapporteur a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de document correspondaient à celles qui avaient été arrêtées pendant la session. La version définitive serait mise en ligne sur le site Web du Conseil dans les vingt-quatre heures suivant la conclusion de la session.

ANNEXE I

Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

25 février 2019

Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu S.E. M. Hisham Mohamed Badr (Égypte, Liste A) aux fonctions de Président pour un mandat d'un an. S.E. Mme Lineo Irene Molise Mabusela (Lesotho, Liste A) a été élu suppléante.

Le Conseil a élu S.E. M. Ulrich Seidenberger (Allemagne, Liste D) aux fonctions de Vice-Président. M. Bruce Campbell (Suisse, Liste D) a été élu suppléant.

Le Conseil a élu membres du Bureau pour un mandat d'un an, en tant que représentants des trois autres listes électorales du PAM: M. Yousef Juhail (Koweït, Liste B); S.E. Mme Karla Gabriela Samayoa Recari (Guatemala, Liste C) et S.E. M. Victor Vasiliev (Fédération de Russie, Liste E). Ont été élus suppléants: Mme So-Youn Hong (République de Corée, Liste B); M. Luís Fernando de Carvalho (Brésil, Liste C); et S.E. M. Artur Andrzej Pollok (Pologne, Liste E).

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Salman Pervaiz (Pakistan, Liste B) Rapporteur de la première session ordinaire de 2019.

25 février 2019

Questions stratégiques actuelles et futures

2019/EB.1/1

Déclaration liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de la présentation du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

25 février 2019

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

2019/EB.1/2

Plan stratégique de pays – Côte d'Ivoire (2019–2023)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Côte d'Ivoire (2019-2023) (WFP/EB.1/2019/8-A/4), pour un coût total pour le PAM de 82 768 485 dollars É.-U.

25 février 2019

2019/EB.1/3

Plan stratégique de pays – Nigéria (2019–2022)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Nigéria (2019-2022) (WFP/EB.1/2019/8-A/8), pour un coût total pour le PAM de 587 524 542 dollars É.-U.

25 février 2019

Rapport annuels

2019/EB.1/4

Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2017 et note de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2017" (WFP/EB.1/2019/4-A).

25 février 2019

Questions de politique générale

2019/EB.1/5

Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

Le Conseil,

1. a pris note du règlement intérieur des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et du PAM;
2. a rappelé sa décision 2018/EB.2/29 sur les méthodes de travail des conseils d'administration, dans laquelle il avait prié son Bureau d'entreprendre, en collaboration avec les bureaux des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, une consultation conjointe auprès des États membres à partir de la première session ordinaire de 2019;
3. s'est félicité de la création d'un groupe restreint d'États membres chargé de conduire la consultation conjointe auprès des États membres de manière ouverte, transparente et inclusive en vue d'analyser l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions des réunions conjointes des Conseils, en s'appuyant sur la réponse commune établie par les secrétariats et en travaillant en étroite concertation avec tous les États membres, notamment en sollicitant la contribution des États membres au compte rendu écrit du groupe restreint;
4. a prié les secrétariats des Conseils d'administration d'aider le groupe restreint, sur demande, à analyser les effets de ses conclusions et suggestions;
5. a dit attendre avec intérêt le compte-rendu écrit du groupe restreint, qui sera présenté à la réunion conjointe des conseils en mai 2019, en vue de l'examen ultérieur de ses conclusions et recommandations par les membres et observateurs des conseils d'administration respectifs du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

26 février 2019

Rapports d'évaluation

2019/EB.1/6

Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience" (WFP/EB.1/2019/7-A) et de la réponse de la direction (WFP/EB.1/2019/7-A/Add.1), et a invité à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

26 février 2019

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est**2019/EB.1/7 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Éthiopie (2012-2017) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Éthiopie (2012-2017)" (WFP/EB.1/2019/7-B) et de la réponse de la direction (WFP/EB.1/2019/7-B/Add.1) et a invité à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

26 février 2019

2019/EB.1/8 Plan stratégique de pays provisoire – Éthiopie (2019–2020)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour l'Éthiopie (2019-2020) (WFP/EB.1/2019/8B/2), pour un coût total pour le PAM de 871 337 120 dollars É.-U.

26 février 2019

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale**2019/EB.1/9 Plan stratégique de pays provisoire – Libye (2019-2020)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour la Libye (2019-2020) (WFP/EB.1/2019/8-B/3), pour un coût total pour le PAM de 60 517 166 dollars É.-U.

26 février 2019

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**2019/EB.1/10 Plan stratégique de pays – Congo (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Congo (2019-2023) (WFP/EB.1/2019/8-A/3/Rev.1), pour un coût total pour le PAM de 97 921 641 dollars É.-U.

26 février 2019

2019/EB.1/11 Plan stratégique de pays – Malawi (2019–2023)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Malawi (2019-2023) (WFP/EB.1/2019/8-A/6), pour un coût total pour le PAM de 619 800 513 dollars É.-U.

27 février 2019

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**2019/EB.1/12 Plan stratégique de pays – République dominicaine (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la République dominicaine (2019-2023) (WFP/EB.1/2019/8-A/5), pour un coût total pour le PAM de 10 174 911 dollars É.-U.

27 février 2019

2019/EB.1/13 Plan stratégique de pays – Nicaragua (2019–2023)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Nicaragua (2019-2023) (WFP/EB.1/2019/8-A/7), pour un coût total pour le PAM de 68 370 439 dollars É.-U.

27 février 2019

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

- 2019/EB.1/14 **Plan stratégique de pays – Bhoutan (2019–2023)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Bhoutan (2019-2023) (WFP/EB.1/2019/8-A/1), pour un coût total pour le PAM de 8 942 053 dollars É.-U.
27 février 2019
- 2019/EB.1/15 **Plan stratégique de pays – Cambodge (2019–2023)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Cambodge (2019-2023) (WFP/EB.1/2019/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 50 241 310 dollars É.-U.
27 février 2019
- 2019/EB.1/16 **Plan stratégique de pays provisoire – République populaire démocratique de Corée (2019-2021)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour la République populaire démocratique de Corée (2019-2021) (WFP/EB.1/2019/8-B/1), pour un coût total pour le PAM de 161 070 534 dollars É.-U.
27 février 2019

Questions d'administration et de gestion

- 2019/EB.1/17 **Nomination d'un membre du Comité d'audit**
Le Conseil a approuvé la nomination d'un membre du Comité d'audit comme suit:
➤ M. Robert Samels (Canada), du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022.
26 février 2019
- 2019/EB.1/18 **Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM**
Le Conseil a pris note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2019/10-B) et a approuvé les suites données aux recommandations du Corps commun d'inspection à l'intention des organes délibérants, lesquelles sont annexées au document.
26 février 2019

Résumé des travaux du Conseil d'administration

- 2019/EB.1/19 **Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration**
Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.2/2018/14.
27 février 2019

ANNEXE II**Ordre du jour**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Élection du Bureau et désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**
Déclaration de Son Excellence M. Daniel Kablan Duncan, Vice-Président de la Côte d'Ivoire
4. **Rapports annuels**
 - a) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2017 et note de la direction (*pour examen*)
5. **Questions de politique générale**
 - a) Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général (*pour examen*) – REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2019
 - b) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (*pour information*)
6. **Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Point sur le Plan de gestion pour 2019-2021 (*pour approbation*) – RETIRÉ EN APPLICATION DE LA DÉCISION PRISE PAR LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À SA RÉUNION DU 20 FÉVRIER 2019
7. **Rapports d'évaluation** (*pour examen*)
 - a) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience, et réponse de la direction
 - b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Éthiopie (2012-2017) et réponse de la direction
8. **Questions opérationnelles**
 - a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
 - 1) Bhoutan
 - 2) Cambodge
 - 3) Congo
 - 4) Côte d'Ivoire
 - 5) République dominicaine
 - 6) Malawi
 - 7) Nicaragua
 - 8) Nigéria
 - b) Plans stratégiques de pays provisoires (*pour approbation*)
 - 1) Éthiopie
 - 2) République populaire démocratique de Corée
 - 3) Libye

- c) Plans stratégiques de pays provisoires de courte durée approuvés moyennant un vote par correspondance (*pour information*)
 - 1) Bhoutan
 - 2) Cambodge
 - 3) Congo
 - 4) Côte d'Ivoire
 - 5) République populaire démocratique de Corée
 - 6) République dominicaine
 - 7) Éthiopie
 - 8) Libye
 - 9) Malawi
 - 10) Nigéria
 - d) Projets approuvés par correspondance (*pour information*)
 - 1) Révisions budgétaires et prolongations de plans stratégiques de pays provisoires de transition
 - 1) Libéria
 - 2) Nicaragua
 - 2) Révisions d'interventions prolongées de secours et de redressement et augmentations budgétaires correspondantes
 - 1) Niger 200961
 - e) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (*pour information*)
 - 1) Révisions des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2018
 - 2) Opérations d'urgence limitées et activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2018
 - f) Révisions de plans stratégiques de pays concernant des interventions face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes soumises au Conseil pour observations (*pour information*)
 - 1) Bangladesh
 - 2) République démocratique du Congo
9. **Questions d'organisation et de procédure**
- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (*pour information*)
10. **Questions d'administration et de gestion**
- a) Nomination d'un membre du Comité d'audit (*pour approbation*)
 - b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (*pour examen*)
 - c) Mise à jour orale sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination (*pour examen*)

11. **Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration**
(pour approbation)
12. **Questions diverses**
 - a) Rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM (pour information)
 - b) Mise à jour orale sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (pour information)
13. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CCI	Corps commun d'inspection
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNHAS	Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance